



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
8 août 2023
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Commission de l'investissement, des entreprises
et du développement
Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes
internationales de comptabilité et de publication
Quarantième session
Abou Dhabi, 17-19 octobre 2023
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen de l'application concrète des exigences en matière de publication d'informations sur la durabilité et des évolutions récentes en la matière.
4. Les besoins des microentreprises et des petites et moyennes entreprises en matière de comptabilité et de publication d'informations et comment ces activités peuvent faciliter la formalisation des entreprises du secteur informel.
5. Questions diverses.
6. Ordre du jour provisoire de la quarante et unième session.
7. Adoption du rapport.



II. Annotations

Point 1

Élection du Bureau

1. Conformément à l'usage, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication est invité à élire un président/une présidente et un vice-président-rapporteur/une vice-présidente-rapporteuse.

Point 2

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts dispose de trois jours ouvrables. Il est donc proposé que la première séance plénière, le mardi 17 octobre 2023, soit consacrée aux questions de procédure (points 1 et 2 de l'ordre du jour) et à la présentation du point 3 de l'ordre du jour. Les séances suivantes seront consacrées à l'examen détaillé du point 3 de l'ordre du jour et à la présentation et à l'examen détaillé des points 4, 5 et 6. Le secrétariat de la CNUCED établira un calendrier indicatif des séances, dans lequel seront précisées les questions à examiner. Ce calendrier sera distribué le premier jour de la session.

Documentation

TD/B/C.II/ISAR/104 Ordre du jour provisoire annoté

Point 3

Examen de l'application concrète des exigences en matière de publication d'informations sur la durabilité et des évolutions récentes en la matière

3. Les participants à la trente-neuvième session du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication ont réaffirmé que le *Guide pratique relatif aux indicateurs de base pour les rapports des entités portant sur leur contribution à la mise en œuvre des objectifs de développement durable*¹ aide à favoriser l'harmonisation des normes relatives à la publication d'informations sur les questions de durabilité en alignement avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et qu'il apporte une contribution importante en tant qu'outil de renforcement des capacités pour la consolidation des cadres nationaux pour la publication d'informations sur la durabilité, en particulier pour les petites et moyennes entreprises. À la fin de la session, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts a proposé d'examiner, à sa quarantième session, l'application concrète des exigences en matière de publication d'informations sur la durabilité et les évolutions récentes en la matière. Le secrétariat de la CNUCED a donc établi un document de travail pour faciliter les délibérations du Groupe de travail intergouvernemental d'experts sur ce point de l'ordre du jour.

Documentation

TD/B/C.II/ISAR/105 Examen de l'application concrète des exigences en matière de publication d'informations sur la durabilité et des évolutions récentes en la matière.

¹ CNUCED, 2019 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.19.II.D.11, Genève).

Point 4**Les besoins des microentreprises et des petites et moyennes entreprises en matière de comptabilité et de publication d'informations et comment ces activités peuvent faciliter la formalisation des entreprises du secteur informel**

4. Les participants à la trente-neuvième session du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication ont proposé d'inscrire, en tant que deuxième point principal de l'ordre du jour de la quarantième session, la question des besoins des microentreprises et des petites et moyennes entreprises en matière de comptabilité et de publication d'informations et de comment ces activités peuvent faciliter la formalisation des entreprises du secteur informel. Le secrétariat de la CNUCED a donc établi un document de travail pour faciliter les délibérations sur ce point de l'ordre du jour.

Documentation

TD/B/C.II/ISAR/106 Les besoins des microentreprises et des petites et moyennes entreprises en matière de comptabilité et de publication d'informations et comment ces activités peuvent faciliter la formalisation des entreprises du secteur informel.

Point 5**Questions diverses**

5. Au titre de ce point, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts souhaitera peut-être assurer le suivi de sujets abordés pendant les sessions précédentes, tels que promouvoir l'équilibre hommes-femmes dans la profession comptable et l'application récente par les États membres du guide pratique pour le développement de la comptabilité.

Point 6**Ordre du jour provisoire de la quarante et unième session**

6. Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts débattera de l'ordre du jour provisoire de sa quarante et unième session en ayant à l'esprit l'issue des délibérations de sa quarantième session, de ses sessions antérieures et de la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

Point 7**Adoption du rapport**

7. Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts souhaitera peut-être adopter des conclusions concertées. Le Président/la Présidente voudra peut-être établir un résumé. Le rapport final sera établi sous l'autorité du Président/de la Présidente après la clôture de la session. Il sera soumis à la prochaine session de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement.